



# Cahier d'acteur n°11

octobre 2011

Les cahiers d'acteurs sont des contributions publiées par la CPDP LGV POCL. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur son site internet [www.debatpublic-lgv-pocl.org](http://www.debatpublic-lgv-pocl.org). Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

## Soutien au Tracé Médian du projet de LGV – POCL avec un décrochement Gien / Cosne / Nevers

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :



**Communauté de communes  
Loire et Nohain**

**Hôtel de Ville de Cosne  
Cours sur Loire**  
BP 123 - 58206  
Cosne Cours sur Loire Cédex  
Secrétariat : 03 86 26 50 07  
Courriel : [adherbier@mairie-cosnesurloire.fr](mailto:adherbier@mairie-cosnesurloire.fr)

*La création d'une ligne grande vitesse Paris / Orléans / Clermont / Lyon (LGC POCL), retenue parmi les projets issus de la Loi Grenelle, s'inscrit pleinement dans l'objectif de construction de 2 500 kilomètres de lignes nouvelles à grande vitesse en France à l'horizon 2020.*

*Parmi les quatre scénarii retenus par RFF (Ouest, Ouest sud, Médian et Est), la Communauté de Communes Loire & Nohain et les villes qui la composent, dont celle de Cosne-Cours-sur-Loire, souhaitent préciser, à travers ce cahier d'acteur, pourquoi elles soutiennent le tracé Médian avec un décrochement Gien / Cosne / Nevers.*



*Pont de Cosne Cours sur Loire  
Crédit Photo : Gilles Aygalenq*

# Une préférence marquée pour le Tracé Médian

L'analyse comparée des différents tracés proposés par RFF fait apparaître le tracé Médian comme celui réunissant le plus grand nombre d'atouts pour sa faisabilité.

Atouts financiers : il est à la fois le moins couteux, le plus générateur de recettes via les voyageurs et le plus porteur de cofinancement des collectivités territoriales.

Atout géographique : il est celui qui répond le mieux aux objectifs d'aménagement du territoire que l'Etat a fixé à la LGV POCL.

Atout environnemental : il est le moins impactant pour les milieux naturels protégés.

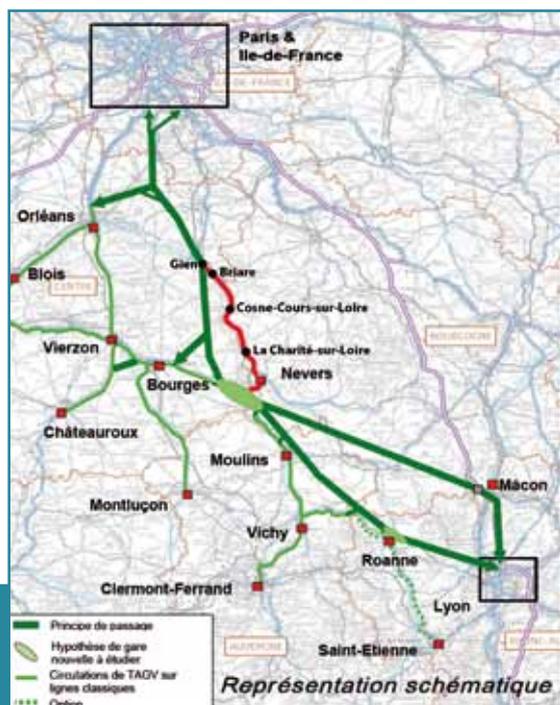
Sur la base de ces éléments Alain Dherbier a réuni les

élus de la Communauté de communes Loire et Nohain le 5 octobre 2011 pour débattre du projet de LGV POCL.

Conscient des nécessités d'aménagement du territoire et de développement des modes de transport limitant la pollution de la planète, le Conseil communautaire a décidé de soutenir ce projet à travers son tracé Médian.

**Cependant, soucieux de la pérennité des services public de transport ferroviaire et de leur amélioration, en particulier dans le haut Val de Loire nivernais, les élus communautaires ont assortis ce soutien à une condition : la desserte des communes de Gien, Briare, Cosne Cours sur Loire, La Charité sur Loire et Nevers via un raccordement de la LGV POCL au réseau ferroviaire actuel au niveau de Gien.**

## La LGV POCL doit améliorer la desserte des territoires concernés, y compris ceux de Cosne-Cours-sur-Loire, Gien, Briare et La Charite sur Loire



*Pays Bourgogne nivernaise*

La création de cette ligne à grande vitesse comporte aussi en son sein le risque de voir la fréquence des liaisons Corail Nevers / Paris diminuer, ce qui pénaliserait les communes de Gien, Briare, Cosne-Cours-sur-Loire et La-Charité-sur-Loire.

De nombreux habitants utilisent le transport ferroviaire pour se rendre à Paris, dont une part importante de façon quotidienne pour se rendre sur leur lieu de travail à Paris ou dans la région Ile- de-France.

Si la réalisation de la LGV POCL devait se traduire par la diminution, voire la disparition, des liaisons Corail avec Paris, cela poserait à nos usagers

des problèmes non seulement d'ordre pratique mais aussi d'ordre financier, le prix d'un billet TGV étant nécessairement plus élevé.

**Une solution permet d'éviter ce problème : le décrochement de la LGV à Gien pour desservir Gien, Briare, Cosne-Cours-sur-Loire, La-Charité-sur-Loire via la ligne existante.**

La solution technique pour permettre à cet espace de ne pas être écarté de cette opportunité d'aménagement du territoire serait de prévoir un décrochement de la LGV au nord de Gien pour desservir Gien, Briare, Cosne-Cours-sur-Loire, La-Charité-sur-Loire via la ligne existante (et reprise éventuellement de la LGV à Nevers sud). Ce décrochement pourrait s'effectuer sur 3 ou 4 rames par jour.

Ce scénario placerait les 165 000 habitants du bassin de vie concerné de 35 minutes à 1 heure de Paris, contre 1 heure à 2 heures actuellement. Par exemple, à partir de la gare de Cosne-Cours-sur-Loire, le temps de parcours jusqu'à Paris serait de 55 minutes contre 1 heure 50 actuellement.

Cette option est aussi celle qui présente les meilleures garanties pour améliorer la desserte traditionnelle puisqu'elle suppose la modernisation de la ligne, déjà bien nécessaire, entre Gien et Nevers.

## ■ Le bassin de Cosne-Cours-sur-Loire est déjà engagé dans une politique volontariste de développement économique

Le décrochement de ligne à Gien aurait pour avantage de favoriser l'ouverture de notre territoire à la grande couronne parisienne.

Les terrains disponibles pour la construction de logements dans un rayon de 10 minutes des gares permettront d'accueillir les nombreuses familles qui souhaitent bénéficier d'un cadre de vie plus authentique. Cette ouverture sur l'Île-de-France pourra dans le même temps réduire de manière

significative les temps de transports des voyageurs, particulièrement celui des usagers dits "pendulaires", qui empruntent déjà le train quotidiennement. Il y a donc un double enjeu d'aménagement du territoire pour l'Île-de-France et pour notre Communauté de Communes de 60 000 habitants au milieu duquel la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire, deuxième ville de la Nièvre, offre une qualité exceptionnelle en termes de services publics, de sport, de programmation culturelle, etc.

## ■ Les acteurs économiques cosnois soutiennent le tracé Médian avec décrochement à Gien

Le raccordement de Cosne-Cours-sur-Loire à la LGV POCL via le décrochement à Gien constitue pour ce territoire, ses habitants et ses entreprises une opportunité déterminante qui s'intègre parfaitement à la stratégie globale de développement économique mis en place par la Communauté de Communes Loire et Nohain depuis 2008 ; un développement porté par notre agence de développement économique, l'AdebCosne ([www.adebcosne.com/](http://www.adebcosne.com/)) qui gère aussi une zone d'activité d'intérêt régionale de 70 hectares en bordure de l'A77 sur laquelle sont implantés plus de 50 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale pour 37 enseignes différentes.

Avec des projets forts comme l'extension du Parc d'Activités du Val de Loire déjà occupé à plus de 40% aujourd'hui, ou la construction du Campus Tertiaire, ce territoire s'impose naturellement comme une zone privilégiée capable d'optimiser les retombées socio-économiques induites par le raccordement à une ligne à grande vitesse : valorisation de l'image du territoire, amélioration de la mobilité professionnelle des habitants, développement du tourisme de particuliers

et du tourisme d'affaire, agrandissement des aires de marché des entreprises, accélération du rythme de remplissage des zones d'activités...

Les chefs d'entreprises du territoire mesurent parfaitement les avantages découlant de la LGV POCL et de la desserte de Cosne via le décrochement à Gien : valorisation de la zone d'implantation du siège social, développement des déplacements des clients potentiels et des fournisseurs, renforcement de la mobilité des chefs d'entreprises, augmentation de l'attractivité résidentielle de la zone, simplification des procédures de recrutements. Plus globalement, les chefs d'entreprises se montrent particulièrement sensibles aux perspectives d'ouverture de leurs marchés respectifs vers les pays européens qu'autoriserait une liaison Paris / Cosne ramenée à 55 minutes.

D'ores et déjà, de nombreuses entreprises soutiennent le projet de tracé Médian avec décrochement à Gien comme les sociétés Graph 2000, Paragon Transaction, Compagnie Française du Parquet, Geficca, Vam Drilling (groupe Vallourec) et Biosyl.

## ■ Les chefs d'entreprise prennent position

### ■ Graph 2000 (imprimerie).

*"L'arrivée de cette ligne LGV serait un élément important facilitant ma vie professionnelle. L'essentiel de ma clientèle est en effet constituée de grandes entreprises parisiennes, et les déplacements de mes chargés d'affaires vers la Capitale sont fréquents, tout comme les visites de mes clients sur*

*le site de production. La perspective d'une liaison Paris/ Cosne-Cours-sur-Loire en 55 minutes constituerait un avantage indéniable, y compris pour l'image véhiculée par le département."*



#### ■ Geficca (industrie du caoutchouc).

*“De mon point de vue, ce projet constituerait un formidable accélérateur pour le développement de mon entreprise. Pour le moment, mes nombreux clients allemands utilisent la voiture pour venir sur le site de production de Cosne. L'arrivée de cette*

*ligne leur permettrait donc de multiplier leurs visites, tout en me permettant dans le même temps d'étendre mon marché vers l'Europe du Nord. De même, il serait plus aisé pour moi de prospecter vers Lyon, puisse que cette ligne placerait cette ville à moins de 2 heure de Cosne. Enfin, cette ligne faciliterait le recrutement des cadres issus des grandes*

*écoles parisiennes qui souhaitent souvent garder un lien de proximité avec la Capitale”.*

#### ■ Paragon (imprimerie)

*“Notre pôle industriel est basé à Cosne-Cours-sur-Loire mais notre unité de commercialisation la plus dynamique est basée à Nanterre. Les visites de nos clients sont particulièrement fréquentes, tout comme les déplacements des cadres de l'entreprise vers Paris ; Aujourd'hui, les 3 heures de route séparant Nanterre de Cosne sont un véritable frein. Cette nouvelle ligne LGV placerait Paris à moins d'une heure, ce qui simplifierait considérablement les déplacements des salariés vers l'Île-de-France, comme vers l'Angleterre où sont basées différentes usines de production. Le désenclavement vers Lyon est aussi une perspective commerciale importante qui pourrait développer notre activité vers ce pôle économique”.*

## Le décrochement à Gien, une opération rentable pour l'exploitant

### ■ Malgré un coût d'exploitation supérieur, le nombre de nouveaux voyageurs permettrait de tendre vers un équilibre.

Le décrochement de la LGV à Gien devra s'accompagner d'investissements pour réaliser l'embranchement sur la ligne existante. Le coût de ces aménagements est actuellement chiffré autour de 150 millions d'euros qui, au regard de l'investissement global de plus de 12 milliards d'euros, est faible.

Par ailleurs, même si le coût d'exploitation d'une rame TGV est plus élevé que celle d'un train d'équilibre du territoire (TET), l'amélioration importante et avérée des services à un bassin de population de plus de 160 000 habitants sont de nature à modifier durablement les comportements de

mobilité. En effet, sur un trajet compris entre 30 minutes et 1 heure, il est vraisemblable que le nombre de salariés “pendulaires” se développera rapidement, permettant ainsi d'accroître les recettes d'exploitation issues des voyageurs (paiement des billets) tout en renforçant la compétitivité des territoires concernés.

Enfin, la création d'une jonction au nord de Gien peut faciliter l'exploitation normale de la ligne à grande vitesse POCL, notamment en cas d'incident ou d'accident.

## CONCLUSION

Le débat public sur la LGV POCL nous permet de réaffirmer notre attachement au développement et à la modernisation du transport ferroviaire. Nous réaffirmons notre intérêt pour le tracé Médian, enrichi par un raccordement au nord de Gien à la ligne existante afin de desservir les communes de Gien, Briare, Cosne-Cours-sur-Loire, La-Charité-sur-Loire et Nevers centre, puisque ce décrochement de 3 ou 4 rames TGV par jour permettra de :

- desservir un bassin de population de 160 000 habitants en proposant une liaison vers Paris comprise entre 35 minutes et 1 heure ; mais aussi de proposer une terre d'accueil pour les citadins qui souhaitent améliorer leur qualité de vie ;
- rapprocher un bassin touristique en plein développement de Paris et Lyon, et plus largement des grandes villes françaises et européennes.



Hôtel de Ville de Cosne  
Cours sur Loire  
BP 123 - 58206  
Cosne Cours sur Loire Cédex  
Secrétariat : 03 86 26 50 07  
Courriel : adherbier@mairie-cosnesurloire.fr

COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC SUR  
LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS / ORLÉANS / CLERMONT-FERRAND / LYON

68 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - Tél. : 01 53 43 62 67  
secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org  
www.debatpublic-lgv-pocl.org